

Conseil Municipal du 9 Juillet 2012

Compte-rendu

Etaient présents : BIC Vincent, BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, CLARY Bernard, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Etaient absents ou excusés : MARTINOD Christian, DELETRAZ Julien,
DELETRAZ Julien avait donné pouvoir à MARTINOD Marie-Christine.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de Lionel RAFFORT.

1. Dépôts de mâchefers à AVIERNOZ : Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dépôt illégal de 55 000 tonnes de mâchefers, issus de l'incinération des déchets ménagers de l'incinérateur de Chavanod géré par le SILA (syndicat intercommunal du lac d'Annecy), a été découvert fin 2009, dans l'ancienne carrière des Lapiaz à Aviernoz.

Monsieur le Préfet a ordonné au SILA d'engager une étude sur l'impact environnemental de ce dépôt de mâchefers et sur les techniques de mise en sécurité à mettre en œuvre pour garantir la sécurité du site.

Lors du dernier CODERSET (conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), Monsieur le Préfet, par arrêté, a demandé au SILA de réaliser une couverture d'argile au-dessus des dépôts afin d'éviter l'infiltration des eaux pluviales. Cette solution, acceptée par les élus du Pays de Fillière, est remise en cause par la FRAPNA (fédération Rhône Alpes de protection de la nature) et l'ATPF (Amis du Terroir du Pays de Fillière) qui contestent les résultats de l'étude effectuée par le cabinet BURGEAP, qu'ils estiment incomplète, et demandent un complément d'expertise.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DEMANDE** de bien vouloir :

- qu'une étude complémentaire soit engagée dans les meilleurs délais,
- à Monsieur le Préfet de ne pas permettre la réalisation des travaux tant que le bureau chargé de mener le supplément d'étude n'a pas terminé son travail,
- à Monsieur le Préfet de réunir la CLIS (commission locale d'information et de surveillance) immédiatement après la rédaction du rapport par ce bureau,
- à Monsieur le Préfet d'exiger un suivi rigoureux des analyses d'eau de ruissellement.

La présente délibération est approuvée à **la majorité** des membres présents et représentés avec 12 voix « POUR » et 1 abstention (Bernard CLARY)

Le Maire,
Bernard EMIN

